

« LA COURONS-PEDALONS, MARCHONS» D'ARVIEU »

Règlement des Run and Bike du 16 Juin 2019

Article N°1 : Organisateur

Le Run and Bike de la «Courons-Pédalons, Marchons d'Arvieu» est organisé par l'association «Arvieu Art de Vivre».

Article N°2 : Date, lieu et horaire.

Le Dimanche 16 juin 2019 à Arvieu (12120). Accueil des participants et remise des dossards à partir de 8 heures. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires ou d'annuler les épreuves.

Article N°3 : Epreuves.

Run and bike, en loisir, non chronométrés, sans classement et sans esprit de compétition. Deux distances sont proposées : 12 et 20 kilomètres. La participation au circuit de 12 km est ouverte sans distinction d'âge, toutefois, une mineur -14 ans doit faire équipe avec une personne majeure ; le circuit de 20 km est ouvert à partir de 17 ans, avec obligation pour les mineurs de présenter une autorisation parentale. L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non. Chaque équipe est composée de 2 coureurs. Le premier court, l'autre l'accompagne à vélo. Possibilité de relais entre les deux équipiers. Le vélo ne doit pas être posé au sol, il fait office de témoin. Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout le long du parcours et sont tenus de suivre exactement le même trajet. Les deux co-équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Article N°4 : Parcours.

Les départs et arrivées se font sur la place Lou Vallat, les arrivées au quillodrome. Quelques passages sur la voie publique (1 km maximum sur l'ensemble des parcours). Des signaleurs protégeront la traversée des routes. A travers des chemins, vous traverserez landes, prés, sous-bois, forêt, voire un petit cours d'eau (Céor).

Distance de 12 km (openrunner : Arvieu, ID : 6725802)

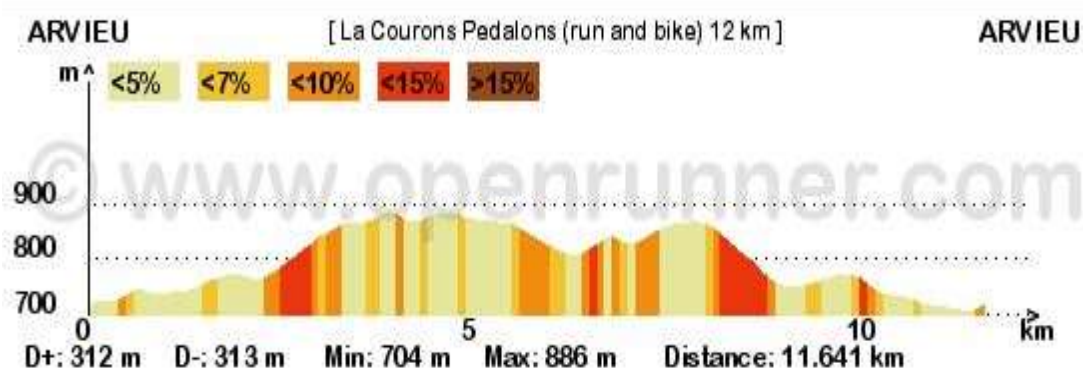
Altitude mini 705 m, Altitude maxi 886 m

Dénivelé Tot. + 312 m, Dénivelé Tot. -313 m

Balisage Orange – Dossards oranges.

Départ à 10h00

3 Ravitaillements : 4,5 km, 7,5 km et arrivée



Distance 20 km, (openrunner : Arvieu, ID : 9369213)

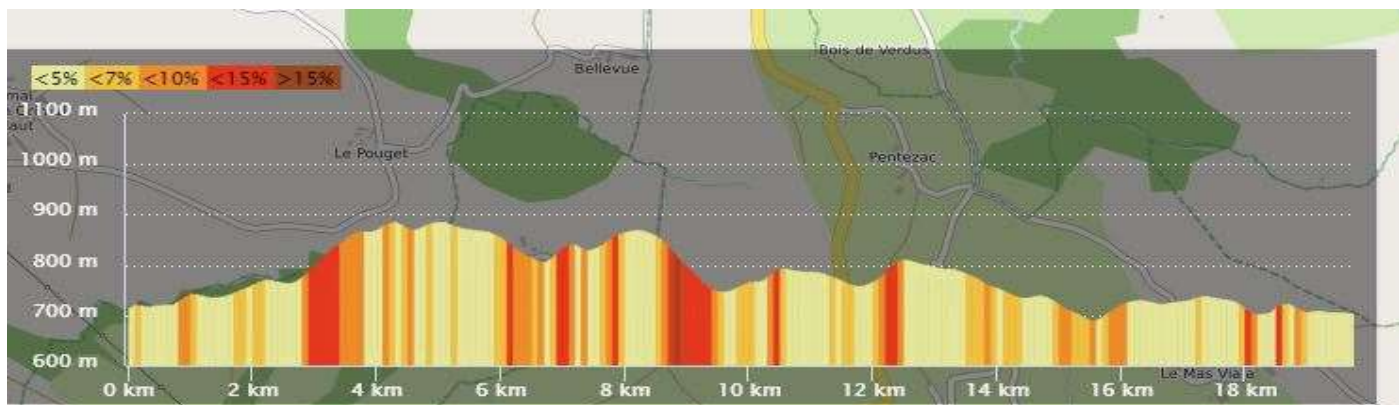
Altitude mini 705 m, Altitude maxi

Dénivelé Tot. + 465 m, Dénivelé Tot. - 476m

Balisage Jaune – Dossards jaunes

Départ à 9h30

4 Ravitaillements : 4,5 km, 7,5 km, 13 km et arrivée.



Article 5 : Inscription Run and Bike.

Pour faciliter l'organisation, il est souhaitable de favoriser l'inscription avant le 14 juin.

Les inscriptions sont possibles par envoi du bulletin d'inscription à réclamer par téléphone au 06 73 58 00 52 ou par mail arvieu.artdevivre@gmail.com ou à télécharger sur site arvieu-pareloup.fr ou à retirer à la médiathèque d'Arvieu, accompagné du règlement à l'adresse : Arvieu Art de Vivre - Place de l'Eglise - 12120 ARVIEU. Inscription possible sur place, le Dimanche 16 juin 2019 à partir de 8h et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve (majoration tarif 2€/équipe). Seules les inscriptions avec les pièces requises, article 6, seront prises en compte.

Article N°6 : Pièces requises. L'inscription est conditionnée par :

- le bulletin d'inscription dûment rempli ;
- l'autorisation parentale pour les mineurs ;
- l'attestation de non contre-indication au run and bike signée par chaque concurrent ou son représentant légal
- la remise d'un chèque (par équipe) de 10 € pour le 12 km, 12 € pour le 20 km à l'ordre de Arvieu Art de Vivre.

Article N°7 : Composition des équipes et équipements.

Les équipes composées de deux équipiers peuvent être de types masculins, féminins ou mixtes et de catégories d'âges libres. Le port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé durant toute l'épreuve est obligatoire pour les concurrents en VTT.

Article N°8 : Dossards.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Les dossards seront à retirer au stand inscription, place Lou Vallat, le jour de la course, de 8h jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve (Voir heures de départ Article 4). Les participants sans dossard seront mis hors course et interdits de ravitaillement. Les deux coéquipiers devront être présents lors du retrait des dossards. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard sera obligatoirement rendu à l'arrivée.

Article N°9 : Public.

Les spectateurs peuvent se positionner le long du parcours, sans toutefois gêner les coureurs, ils sont invités à suivre les directives des organisateurs pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

Article N°10 : Accompagnateur.

Tout accompagnateur avec bicyclette, rollers et autres engins divers est dangereux donc interdit.

Article N°11 : Assurance.

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Les participants doivent être couverts par leur propre assurance ou responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

Article N°12 : Matérialisation du circuit. Le circuit sera balisé par fléchage, code couleur par circuit.